

DELIBERATION

DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE GOURLIZON

Séance du 6 FEVRIER 2025

<u>Nombre de membres :</u>	
En exercice	15
Présents	13
Votants	14
Pour	14
Contre	0
Abstention	0

L'an deux mille vingt-cinq, le six février

à 19h00 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal en mairie, sous la présidence de M. le Maire, Olivier PORS.

Date de la convocation

31 janvier 2025

Etaient présents : BISCH Jacques – CARETTE Adeline – DULOUT Jean-Luc – FLOCHLAY Loïc – GOURRET Didier– JAOUEN Gwenaëlle – JOYEUX David – JUHEL Jean-Etienne – LAPART Nathalie – LE BERRE Aurélien – LE BRAS Mickaël – MONOT Joël– PORS Olivier.

Étaient absents : ROLLAND Iwan (procuration à David JOYEUX) – PIGEYRE Carole.

Gwénaëlle JAOUEN a été élue secrétaire de séance.

2025-02-01 : PROJET DE REVITALISATION DU CENTRE BOURG, REAMENAGEMENT DE LA PLACE DE L'EGLISE : VALIDATION DES PLANS ET COUTS ESTIMATIFS

Exposé :

Lors de la séance du 29/10/24, l'entreprise *Maîtrise Ouest*, représentée par Mme Gouby, a été retenue pour accompagner la collectivité en tant que maître d'œuvre pour le projet de réaménagement de la Place de l'Eglise.

Un premier plan et des éléments sur les choix des matériaux ont été présentés par Mme Gouby le 12/24.

Puis, la commission travaux a étudié plan et estimatif de coûts lors de la séance du 30/01/25.

Description du projet :

Actuellement la zone concernée par le projet est composée d'un vieux parking imperméable (places non matérialisées) et de quelques espaces verts en fin de vie, mal répartis. Les véhicules se garent de manière anarchique, le long des habitations par exemple. Il n'y a aucun aménagement sécurisant la circulation des piétons.

Le projet (plan en annexe 1A) comprend la création de deux espaces de stationnement de onze et huit places, dont deux places PMR. Des cheminements piétons sont créés afin de permettre un accès sécurisé au commerce, vers l'espace de jeux et vers l'école. Reliant de manière sécurisée les principaux lieux de vie du bourg.

Des espaces de végétations sont installés, valorisant les lieux. Ces zones vont capter les eaux pluviales et éviter les écoulements vers les propriétés situées en contrebas de la Place. Les zones de

stationnement vont également permettre de l'infiltration à la parcelle grâce à des dalles mixtes, mousse et pavés.

Un dallage va permettre de relier le parvis de l'Eglise à la Place, afin de faciliter l'accès à l'édifice en effaçant deux marches. Cet édifice est un élément essentiel de l'identité du bourg. Les travaux vont permettre de mettre en valeur une zone centrale du village.

Un travail sur l'éclairage va également être effectué en partenariat avec le SDEF, entre candélabre et blocs solaires pour les cheminements.

Un sens unique de circulation est proposé.

Le coût estimatif des travaux s'élève à 174 707.50 € HT (**annexe 1B**), auquel il faut ajouter un lot éclairage pour le SDEF, estimé à 10770 € HT ; le coût du géomètre, 1765 € et la maîtrise d'œuvre, 12200 € HT.

Le plan et le coût estimatif des travaux ont été validés par la commission travaux réunie le 30/01/25.

Proposition :

Il est proposé au conseil municipal de :

- Suivre l'avis de la commission travaux et de valider le plan proposé par Maîtrise Ouest.
- Suivre l'avis de la commission travaux et de valider le coût estimatif des travaux s'élevant à 174 707.50 € HT ;
- d'autoriser M. le Maire, Olivier Pors, à signer les documents nécessaires à la réalisation de cette opération.

Décision :

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, valide l'ensemble des propositions, plan et coûts estimatifs des travaux.

Le secrétaire de séance
Gwenaëlle JAOUEN



Le Maire
Olivier PORS

